

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00660

Numéro SIREN : 798 528 261

Nom ou dénomination : A PAT TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2018 sous le numéro de dépôt 156

Désignation de l'entreprise <u>EURL A PAT' TAXI</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>4 rue de la Côte 25520 SOMBACOUR</u>																								
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>2</td><td>6</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												7	9	8	5	2	8	2	6	1	0	0	1	8
7	9	8	5	2	8	2	6	1	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>12</td></tr></table>						12	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td>12</td></tr></table>						12											
12																								
12																								
										Exercice N clos le <u>30/09/2017</u>														
ACTIF										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	25 000	012		25 000																	
		Autres*	014	130	016	130																		
	Immobilisations corporelles*		028	28 282	030	21 498	6 783																	
	Immobilisations financières* (1)		040	1 000	042		1 000																	
	Total I (5)		044	54 412	048	21 628	32 783																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 671	070		9 671																	
		Autres* (3)	072	4 715	074		4 715																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	26 160	086		26 160																	
	Charges constatées d'avance *		092	1 553	094		1 553																	
	Total II		096	42 101	098		42 101																	
	Total général (I + II)		110	96 513	112	21 628	74 885																	
PASSIF										Exercice N NET 1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			5 000																		
	Écarts de réévaluation		124																					
	Réserve légale		126			500																		
	Réserves réglementées*		130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131			26 718																		
	Report à nouveau		134																					
	Résultat de l'exercice		136			5 575																		
	Provisions réglementées		140																					
Total I		142			37 793																			
Provisions pour risques et charges		Total II		154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			19 343																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			5 434																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	5 284		12 314																		
	Produits constatés d'avance		174																					
	Total III		176			37 091																		
Total général (I + II + III)		180			74 885																			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	10 550																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 433																
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 661		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A PAT TAXIExercice
30/09/20**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214	
		services*	intracommunautaires		217		218	81 145
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	81 146
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	35 973
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	527			244	527
	Rémunérations du personnel*						250	29 102
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	8 507
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }						262	1
			Total des charges d'exploitation (II)				264	74 111
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 034	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	20
	Produits exceptionnels		(IV)				290	
	Charges financières		(V)				294	496
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		(VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306	984
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	5 575	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	5 575	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	984		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	6 559	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	6 559	372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL A PAT ' TAXI										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	25 000	402		404		406	25 000												
	Autres	410	130	412		414		416	130												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	26 848	462		464		466	26 848												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 433	474		476	1 433												
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000												
TOTAL		490	52 978	492	1 433	494		496	54 412												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	130	502		504		506	130												
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	12 990	552	8 386	554		556	21 377												
Autres immobilisations corporelles	560		562	120	564		566	120													
TOTAL		570	13 121	572	8 507	574		576	21 628												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 16 %	0 %													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591													
TOTAL				596	585	597	599														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A PAT ' TAXI

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 924
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 563
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Comptes annuels

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A PAT'TAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 74 885 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 575 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
12 mois
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	25 130			25 130
Immobilisations corporelles	26 848	1 434		28 282
Immobilisations financières	1 000			1 000
Total	52 978	1 434		54 412
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	130			130
Immobilisations corporelles	12 991	8 508		21 499
Immobilisations financières				
Total	13 121	8 508		21 629
ACTIF NET				32 783

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 434		1 434
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 434		1 434
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2017
Éléments achetés	25 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	25 000

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	130			130
Immobilisations incorporelles	130			130
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 991	8 387		21 378
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		121		121
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 991	8 508		21 499
ACTIF IMMOBILISE	13 121	8 508		21 629

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 541 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	600		600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 672	9 672	
Autres	4 715	4 715	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 554	1 554	
Total	16 541	15 941	600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	907
Total	907

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 37 092 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	22	22		
- à plus de 1 an à l'origine	19 321	8 771	10 550	
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 434	5 434		
Dettes fiscales et sociales	7 029	7 029		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 285	5 285		
Produits constatés d'avance				
Total	37 092	26 542	10 550	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 700			
(**) Dont envers les associés	5 285			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 285 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Commissions mondial assis. NP	480
Honoraires NP	396
Cotisations NP	2 662
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	24
Banque - Intérêts courus à payer	22
RSI CAP Stirn Patrick	4 751
C.E.T. CAP	399
Total	8 735

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Locations mobilières d avance	105		
Assurances, période d avance	260		
Frais de publicité d avance	943		
Cadeaux à la clientèle d avance	149		
Frais télécommunications d avance	60		
Cotisations d avance	37		
Total	1 554		

Comptes annuels

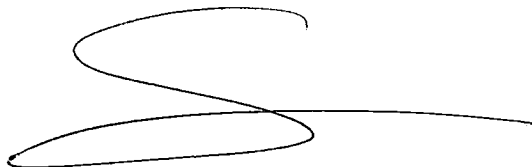
Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

EURL A PAT'TAXI

4 rue de la Côte
25520 SOMBACOUR

APE : 4932Z
Siret : 79852826100018

Certifié conforme

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape followed by a horizontal line.

Comptes annuels

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Liasse fiscale

A PAT'TAXI

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros
Siège social : SOMBACOUR (Doubs) 4 Rue de la Côte

R.C.S BESANCON 798 528 261

TEXTE DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2017

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 5 575,38 Euros de la manière suivante :

- à la réserve ordinaire pour 5 575,38 €

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des trois derniers exercices.



A PAT'TAXI

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros
Siège social : SOMBACOUR (Doubs) 4 Rue de la Côte

R.C.S BESANCON 798 528 261

TEXTE DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 DECEMBRE 2017**

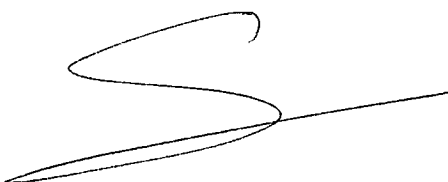
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 5 575,38 Euros de la manière suivante :

- à la réserve ordinaire pour 5 575,38 €

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au titre des trois derniers exercices.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

REÇU PAR COURRIER

LE 11 JAN. 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

Olivier GONNET

AVOCAT

D.E.A. Finances Publiques et Fiscalité

Corinne PEYRONNARD

AVOCAT

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE
BESANCON**

Registre du commerce et des sociétés

1 rue Megevand
25000 BESANCON

Objet : dépôt des comptes A PAT'TAXI

Lyon,
le 8 janvier 2018.

Monsieur le Greffier,

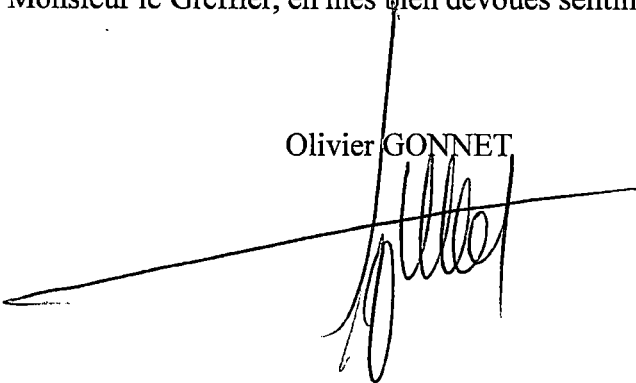
Je vous prie de trouver sous ce pli, en vue du dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés, les documents suivants, en un exemplaire, de la société A PAT'TAXI :

- les comptes de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2017 (bilan, compte de résultat),
- la résolution d'affectation du résultat soumise,
- la résolution d'affectation du résultat votée,
- chèque de 45,48 € à l'ordre du Tribunal de commerce.

Vous voudrez bien me faire parvenir le récépissé de dépôt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, en mes bien dévoués sentiments.

Olivier GONNET



PJ